

« La documentation manquante pourrait être la clé de la libération de Julian Assange »

La journaliste Stefania Maurizi publie un ouvrage sur les investigations autour de Julian Assange : « S'il avait été dans un pays autocratique comme la Chine, la Russie ou la Corée du Nord, il aurait été tué. »

ENTRETIEN

CHLOÉ GOUDENHOOF

Stefania Maurizi est une journaliste d'investigation qui travaille pour le quotidien italien *Il Fatto Quotidiano*. Elle vient de publier *Secret Power: Wikileaks and its Enemies*, un ouvrage qui retrace son travail d'investigation sur la « persécution » de Julian Assange, mais aussi d'autres journalistes et lanceurs d'alerte.

Comment en êtes-vous venue à travailler sur le cas du fondateur de Wikileaks ?

Dans le cadre de mes recherches d'investigation pour les journaux *La Repubblica* et *L'Espresso*, j'ai été amenée à travailler sur les câbles de Wikileaks, notamment sur la guerre en Afghanistan, alors que l'Italie avait des troupes sur place. J'ai eu l'occasion de rencontrer Julian Assange à Berlin en 2010 pour parler de ce sujet.

J'ai ensuite couvert le dossier des poursuites de Julian Assange par la Suède pour viol et agression sexuelle alors qu'il était à Londres. Mais cette affaire n'avancait pas (en 2012 Julian Assange avait dû prendre refuge dans l'ambassade équatorienne pour éviter une extradition vers la Suède, NDLR).

En général, la justice cherche à interroger les témoins le plus rapidement possible, quand la mémoire est encore fraîche, pour le bien de tous, de la victime comme de l'accusé et du système.

En 2015, c'est un procureur italien qui m'a fait remarquer que le déroulé de cette affaire n'avait pas de sens et était unique en son genre. Il m'a expliqué être allé au Brésil pour interroger des patrons de la mafia très dangereux. Il ne comprenait pas pourquoi il n'était pas possible pour la procureure suédoise de prendre un avion pour Londres et m'a suggéré de travailler sur le sujet. Depuis, je cherche à comprendre pourquoi Julian Assange a été coincé dans l'ambassade et pourquoi il n'a toujours pas retrouvé la liberté.

Par où ont commencé vos recherches ?

J'ai voulu savoir quelles ont été les communications entre et Royaume-Uni et la Suède au moment de cette affaire. Je me suis battue auprès de ce pays, du CPS (Crown Prosecution Service, le ministère public britannique), mais aussi des Etats-Unis et de l'Australie. L'accès à la documentation m'a été refusé. J'ai utilisé la loi sur la liberté d'information et je travaille avec sept avocats pour y accéder car les autorités ont utilisé tous les moyens légaux pour m'empêcher d'y parvenir. J'ai dû faire des appels encore et encore pour obtenir quelque chose.

Qu'avez-vous découvert ?



« Ce qui est arrivé à Julian Assange est plus subtil mais, finalement, il a été détruit et il ne sait pas s'il retrouvera un jour la liberté. » © EPA.

Les documents obtenus permettent de dire que ce sont les autorités britanniques qui ont mis la pression aux autorités suédoises pour ne pas venir interroger Julian Assange à Londres. Elles ont donc contribué à créer les problèmes judiciaires et diplomatiques qui l'ont privé de liberté dès le début de cette affaire et cela n'a aucun sens. Les Britanniques ont dépensé des millions pour installer une force policière autour de l'ambassade équatorienne plutôt que de laisser la Suède l'interroger sur son sol.*

Mais, en 2017, je me suis rendu compte qu'il y avait des trous dans les échanges que j'avais obtenus autour des semaines les plus cruciales de l'affaire, c'est-à-dire quand Julian Assange est entré dans l'ambassade. Le CPS m'a d'abord dit que toute la documentation m'avait été donnée. Mais après, on m'a dit qu'elle avait été détruite ! A l'époque des faits, c'était Keir Starmer, l'actuel leader du Labour, qui était le procureur général, mais je ne suis pas parvenue à l'interroger sur le sujet. La Suède m'a quant à elle donné des réponses contradictoires.

La Suède a laissé tomber ses charges à l'encontre de Julian Assange en novembre 2019, sept mois après que l'administration de Donald Trump a demandé l'extradition du journaliste vers les Etats-Unis pour raison d'espionnage. Pourquoi cette documentation est-elle encore importante aujourd'hui ?

Si j'arrive à obtenir les documents détruits et la correspondance entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis de cette époque, que les Américains refusent de me transmettre depuis sept ans, je pense que les responsabilités seraient établies et que Julian Assange pourrait être libéré. Pour que tous ces gouvernements utilisent tous les recours légaux possibles pour ne pas transmettre ces

documents, c'est que ce doit être de la dynamite. Si tout était normal, ces échanges auraient été rendus publics.

Dans votre livre, vous expliquez que le journaliste australien, à l'instar de Chelsea Manning ou Edward Snowden, paye le prix pour s'être dressé contre le « pouvoir secret ». De quoi s'agit-il exactement ?

Il ne s'agit pas d'une entité issue des théories du complot. Cela correspond aux autorités étatiques qui utilisent la confidentialité non pas pour protéger les citoyens mais pour protéger la criminalité d'Etat et obtenir l'impunité. Elles veulent supprimer toutes les révélations qui servent de preuves à l'existence de cette criminalité comme en Afghanistan ou Guantánamo. Elles veulent supprimer la révolution journalistique lancée par Wikileaks, mais aussi prévenir les journalistes qui tombent sur des informations à propos de meurtres collatéraux et voudraient publier ces informations, et je pense que certaines personnes sont déjà en train de s'autocensurer à cause du cas de Julian Assange. S'il avait été dans un pays autocratique comme la Chine, la Russie ou la Corée du Nord, il aurait été tué. Mais pour éliminer un journaliste, vous pouvez lui envoyer des assassins ou le pousser au suicide. Ce qui est arrivé à Julian Assange est plus subtil mais, finalement, il a été détruit et il ne sait pas s'il retrouvera un jour la liberté.

* A cette époque, Julian Assange faisait l'objet d'un mandat d'arrêt par la justice britannique pour non-respect de sa liberté conditionnelle.



Le commissaire général ne rempile pas

Marc De Mesmaeker avance « des raisons personnelles » pour motiver sa décision. Son mandat, qui se termine en juin prochain, a été marqué par plusieurs crises.

L.CO

Fin novembre, plusieurs médias, dont le *Nieuwsblad*, faisaient état de tensions entre le gouvernement Vivaldi, en particulier les ministres de l'Intérieur et de la Justice, Annelies Verlinden (CD&V) et Vincent Van Quickenborne (Open VLD), et le patron de la police. Le commissaire général (CG) Marc De Mesmaeker aurait été mis à l'index concernant plusieurs dossiers, comme la gestion du recrutement de 1.600 policiers par an ou la lutte contre les mafias de la drogue. Marc De Mesmaeker se taisait dans toutes les langues jusqu'à ce jeudi. Le service de presse de la police fédérale fait savoir que Marc De Mesmaeker « confirme qu'il ne prolongera pas son mandat » de cinq ans, qui expire en juin prochain, avançant « des raisons personnelles ».

« Il a communiqué cette décision aux ministres de l'Intérieur et de la Justice. Il insiste sur le fait que la population, les autorités, les autres partenaires de la chaîne sécuritaire et, bien sûr et avant tout, le personnel de la police fédérale et, par extension, de la police intégrée (police locale et fédérale, NDLR) peuvent, entre-temps, continuer à compter sur son total engagement », indique le commissaire général sortant.

Le gouvernement salue son « dévouement »

« Les ministres Vincent Van Quickenborne en Annelies Verlinden ont été informés que le commissaire général ne souhaitait pas prolonger son mandat après juin 2023 », réagissent les deux membres du gouvernement. « Ils le remercient pour le travail réalisé ces dernières années et pour la coopération constructive. Ces deux dernières années, les ministres et le commissaire général ont partagé la même ambition : rendre l'organisation policière plus efficace, plus forte et plus moderne. Cette ambition, il l'a toujours concrétisée avec beaucoup de dévouement et d'engagement. Avec et pour ses équipes », saluent les ministres fédéraux.

Soutien syndical

Dans deux communiqués publiés peu après les informations de la presse flamande du mois passé, selon lesquelles le CG avait perdu le soutien de la Vivaldi, la plupart des organisations syndicales policières avaient publiquement soutenu Marc De Mesmaeker. « En période de crise, c'est apparemment devenu une tradition de rejeter la responsabilité de tout et n'importe quoi sur une autre victime », avaient pointé les syndicats du nord du pays ainsi que la CSC Services publics francophone. « Le fait que cela se produise à un moment où les autorités politiques sont attaquées n'est pas, pour nous, une coïncidence », avaient abondé les syndicats du sud du pays (à l'exception de la CGSP).

Marc De Mesmaeker était entré en fonction le 15 juin 2018. Son mandat aura notamment été marqué par des crises : l'affaire Chovanec, mais aussi la mort de plusieurs policières et policiers en activité, dont l'assassinat très récent de Thomas Monjoie à Schaarbeek. La gestion managériale et/ou budgétaire de plusieurs composantes de la police fédérale, comme la police aéroportuaire, la police « des VIP » ou encore la police judiciaire, auront rythmé son quotidien. Le commissaire général sortant peut se targuer d'avoir signé des accords de coopération policière avec des services étrangers, notamment pour lutter plus efficacement contre le trafic de drogue international.